

Compte-rendu de la réunion du C.H.S.C.T. Spécial départemental du Jura du 24 février 2012

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- M. Alain Schumeng, secrétaire général de l'inspection académique du Jura

Représentants des personnels :

Membres titulaires :

- M. Dominique Letourneux, directeur école Faubourg Saint-Claude (FSU)
- Mme Marie-Adeline Parnet, adjointe technique principale de laboratoire, lycée Duhamel Dole (FSU)
- Mme Virginie Bouvot, PLP lettres-histoire, lycée professionnel Le Corbusier Lons (FSU)
- Mme Sonia Rigaud, adjointe administrative, lycée des métiers du bois Mouchard (UNSA-EDUCATION)
- M. Baptiste Guillard, professeur certifié, collège du Parc Bletterans (UNSA-Education)
- Mme Marie-Claire Catroux, professeure des écoles TR ZIL école élémentaire Jean-Jacques Rousseau Lons-Le-Saunier (UNSA-Education)

Membres suppléants :

- M. Fabrice Billod-Morel, professeur des écoles, TR Brigade Dole 1 (FSU) – remplaçant de Mme Christelle Videira, professeure EPS, collège Les Louataux Champagnole.
- Mme Catherine Duty, infirmière scolaire, collège Considérant Salins-les-Bains (FSU)
- Mme Géraldine Revy, professeure des écoles CLIS école élémentaire Georges Brassens Lons-Le-Saunier (FSU)
- Mme Cécile Chamouton, professeure des écoles, école primaire Rochefort-sur-Nenon (UNSA-Education)
- M. William Dias-Ramalho, SAENES CIO de Saint-Claude (UNSA – Education)
- Mme Fariza Aouam, CPE collège Lucien Febvre Saint-Amour (UNSA- Education)

Personnes qualifiées :

- Mme Brigitte Croso, responsable DRH
- M. Christophe Bois, proviseur lycée professionnel Le Corbusier Lons,
- Mme Catherine Paqueriaud, infirmière conseillère technique,
- Mme Céline Pavat-Qochih, assistante sociale des personnels,
- M. Philippe Roux, I.E.N. Lons 2 et membre de l'équipe académique Risques Majeurs Education,
- Mme Laurence Salvatori, CPD EPS, correspondante départementale pour la sécurité routière, les risques majeurs et les risques domestiques,
- Mme Christelle Viaud, responsable DOS

Autres membres invités :

- M. Jean-Jacques Dagaëff, conseiller académique de prévention,
- Mme Josiane Crosta, assistante départementale de prévention,

Etaient excusés :

- M. Jean-Marc Milville, directeur académique,
- Mme Christelle Videira, professeure EPS, collège Les Louataux Champagnole

M. le directeur académique étant retenu par d'autres obligations, M. le secrétaire général ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1/ Installation du CHSCT : arrêté de constitution – règlement intérieur.
- Approbation du procès-verbal de la séance du CHSD du 7 février 2011

- 2/ Programmes annuels de prévention ministériel et académique.
- 3/ Programme annuel de prévention départemental : mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels dans les écoles.
- 4/ Actions de formation menées auprès des personnel dans le domaine de la Sécurité.

Désignation d'un secrétaire du comité :

M. Letourneux est volontaire pour remplir la fonction de secrétaire ; il propose que M. Billod- Morel soit son suppléant.

M. Guillard demande à ce que la suppléance soit confiée à un représentant d'UNSA-Education.

Une suspension de séance est accordée et après concertation, l'accord suivant est trouvé :

M. Letourneux est désigné secrétaire au titre de la FSU et M. Guillard, suppléant au titre de UNSA-Education.

La durée du mandat étant de quatre années, cette organisation donnera lieu à un bilan à l'issue de la première année.

Questions diverses :

M. Letourneux évoque le remboursement des frais de déplacement.

Le paiement de ces frais est-il toujours en attente faute de crédits ?

M. le Secrétaire Général répond que la situation n'a pas évolué pour le moment.

Déclarations préalables :

M. Letourneux procède à la lecture d'une déclaration préalable au nom de la FSU (cf annexe 1).

L'accent est mis sur la dégradation des conditions de travail liée aux suppressions de postes.

La convocation d'un CHSCT traitant des risques psychosociaux est demandée pour mesurer l'impact de des mesures sur les personnels.

M. Guillard donne également lecture d'une déclaration préalable au nom de UNSA- Education (cf. annexe 2).

Un rapport récent du Carrefour Santé Social met en évidence l'importance des situations de stress et d'épuisement professionnel vécues par les personnels ainsi que leurs conséquences physiques.

Réunion du prochain CHSCT :

La deuxième réunion du CHSCT aura lieu au plus tard à la fin du mois de mai et les risques psychosociaux figureront à l'ordre du jour.

Risques psychosociaux :

M. le secrétaire général apporte des informations sur les actions proposées par le réseau PAS de la MGEN :

- écoute collective et groupes de paroles (1 seule candidature enregistrée)

- atelier « stress et excès » : 7 candidatures de personnels enseignants + 1 CPE

D'autres pistes de travail sont évoquées pour la fin 2012 dont la mise en place d'ateliers centrés sur la voix et sur les gestes et postures.

Un stage sur la préparation à la retraite « retraiter sa vie » aura lieu en avril.

M. Letourneux fait remarquer à propos des ateliers centrés sur la voix et les gestes et postures, que ces actions étaient proposées auparavant dans le cadre de la formation continue. Il s'étonne qu'une période de sept à huit ans ait été nécessaire pour qu'il en soit à nouveau question.

M. Billod-Morel demande des précisions sur ces ateliers : sur quel temps et dans quel cadre vont-ils être assurés ?

M. le secrétaire général lui répond qu'ils vont se dérouler en dehors du temps de travail sur la base du volontariat.

M. le secrétaire général insiste par ailleurs sur le rôle de vigie que peuvent jouer auprès des personnels les assistantes sociales et les infirmières en charge des élèves. Elles peuvent servir de premier relais et faire le lien avec l'assistante sociale des personnels.

Il fait part ensuite d'un courrier ministériel adressé aux recteurs le 14 février 2012 sur la prévention des risques psychosociaux liés aux violences et incivilités au travail et sur les travaux menés dans ce sens par comité central d'hygiène et de sécurité. (CCHS)

Il existe des disparités entre les académies dans l'avancée de la réflexion en matière de prévention de ce type de risques ainsi que dans le déploiement des actions d'information et d'accompagnement (cellules d'écoute, dispositifs de suivi, d'accompagnement et de soutien, réseaux PAS de la MGEN...). Aussi, le ministère a élaboré, en concertation avec les partenaires sociaux siégeant au CCHS ministériel un guide type de quatre pages visant à informer et sensibiliser les personnels sur ces phénomènes, sur leurs droits et sur les mesures de prévention et d'accompagnement mises en place dans leurs académies.

Un mémento est également en cours de réalisation ; il a pour objet de rappeler la démarche de prévention, les acteurs amenés à intervenir, les droits des agents et les obligations des chefs de service.

M. le secrétaire général insiste sur l'importance d'un maillage du territoire.

M. Letourneux demande si l'élaboration de ce guide a été confiée à un cabinet privé ; il rappelle que le guide sur le harcèlement diffusé aux élèves a été financé par la Fondation Boulanger.

1/ Installation du CHSCT :

M. le secrétaire général fait lecture de l'arrêté de nomination des membres du CHSCT du Jura et demande si toutes les informations énoncées sont exactes.

Aucune remarque n'est formulée à ce sujet.

Approbation du règlement intérieur :

M. Billod-Morel demande que les documents de travail soient adressés quinze jours avant la réunion conformément à l'article 3.

Personnes qualifiées :

Les représentants du personnel souhaitent avoir communication de la liste des personnes qualifiées siégeant au CHSCT ; ils s'interrogent en outre sur les modalités d'application de l'article 16 qui stipule « qu'à la majorité des membres présents ayant voix délibérative, le comité peut faire appel au concours de toute personne qui lui paraîtrait qualifiée ».

Le terme « présents » ne convient pas car la sollicitation des personnes s'effectue avant la tenue de la réunion.

Mme Viaud invite les organisations syndicales à formuler une demande écrite lorsqu'elles souhaitent faire appel à des personnes qualifiées, cette liste étant ouverte.

M. Letourneux indique qu'il serait intéressant de solliciter les anciens ACMO.

M. le secrétaire général communique les noms et les fonctions assurées par les personnes qualifiées invitées à la présente réunion.

Modifications à apporter au règlement intérieur :

A l'issue des débats, les modifications suivantes seront apportées :

-article 2 : prévoir la mise en place de groupes de travail et de CHSCT conjoints.

-article 16 : faire figurer uniquement « à la majorité des membres » sans mentionner « présents »

Approbation du PV de la séance du 7 février 2012 du CHSD :

Ce procès-verbal signé par Mme Pzsola, secrétaire de séance a été adressé à chacun des membres du CHSD.

Or les membres du CHSCT, qui ne siégeaient pas à l'ancien comité, ne l'ont pas reçu

M. le secrétaire général demande à ce qu'il leur soit également adressé avant le prochain CHSCT ; l'approbation de ce PV est ce fait reporté à la prochaine séance.

2/ Programmes annuels de prévention :

- programme national :

M. Dagaëff, conseiller académique de prévention présente les deux objectifs du programme 2011-2012 à savoir :

-l'achèvement de la réalisation du document unique des résultats de l'évaluation des risques

professionnels (DU) dans les services et établissements

-et le renforcement des services de médecine de prévention pour une meilleure prise en compte de la santé des personnels, notamment par la généralisation du bilan de santé à 50 ans.

Ces objectifs se concrétiseront dans l'évaluation et la prévention des risques particuliers suivants :

-Risques psychosociaux (RPS)

-troubles musculo-squelettiques (TMS)

-Risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR)

M. Dagaëff rappelle les textes importants : le décret 2011-774 du 28 juin 2011 modifiant le décret n°82-453 du 28 mai 1982, la circulaire d'application du 09 août 2011 et la circulaire du 9 novembre 2011.

Il présente ensuite le programme annuel académique (c. annexe 3)

M. Dagaëff insiste sur l'importance du travail effectué en amont auprès des ACMO des établissements en partenariat avec les collectivités territoriales :

- au niveau des collèges avec M. Péguillet, agent de prévention au Conseil Général du Jura,

- et des lycées avec Mme Maldiney, ingénieur sécurité au Conseil Régional de Franche-Comté.

Un travail commun a ainsi été réalisé au lycée Pergaud, établissement important de Besançon.

En outre, des actions de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur ont été organisées auprès des chefs d'établissement, le Conseil Général du Jura ayant procédé à cette dotation dans chaque collège.

M. Bois souligne l'aide apportée dans ce domaine aux établissements.

M. Dagaëff fait part du questionnaire qu'il a adressé aux établissements du second degré dans le cadre d'une enquête du Comité Central d'Hygiène et de sécurité (CCHS) sur les risques professionnels.

Il s'agit de recenser les différents assistants de prévention (état et territoriaux), de faire le point sur la mise en place du Document Unique et des autres registres réglementaires et de connaître les formations santé et sécurité au travail organisées à l'initiative des établissements.

Ces informations vont être utiles au groupe académique « Enseigner la santé et la sécurité au travail »

Il est important de susciter un groupe de pilotage dans chaque établissement.

Mme Chamouton s'informe sur les formations pratiques et sur la nomination d'un inspecteur hygiène et sécurité.

M. Dagaëff cite certaines formations assurées au niveau des lycées professionnels comme le CACES (Certificat d'Aptitude pour la Conduite en Sécurité) concernant les engins de manutention.

Il constate cependant que les moyens se réduisent et attend la nomination d'un inspecteur santé et sécurité au travail pour la rentrée 2012.

Concernant les risques psychosociaux, des formations sont organisées au niveau de la DIFOR.

M. Dagaëff cite le nom de Mme De Jésus, intervenante FACT (Franche-Comté Amélioration des Conditions de travail) qui est venue apporter son expertise lors d'une réunion du groupe de pilotage académique santé-prévention animé par Mme Bidot, IPR.

Il précise cependant qu'il n'y a pas de groupe de travail constitué sur la problématique du harcèlement.

Mme Chamouton insiste sur le manque de formation des enseignants du premier degré et demande ce qui est prévu pour former les membres du CHSCT.

M. Dagaëff précise que les textes prévoient une formation de cinq jours.

Dans un souci d'efficacité, il lui paraît plus judicieux de concentrer la formation sur deux jours qui seront pris en charge par la DIFOR.

M. Letourneux souligne la qualité de la formation dispensée aux membres du CHSD par l'équipe académique risques majeurs Education lors de l'année 2011.

Médecine de prévention :

Mme Chamouton demande des précisions sur la situation de la médecine de prévention dans

l'académie.

M. Dagaëff précise que l'académie de Besançon recherche désespérément un médecin de prévention depuis plusieurs années.

Un nombre restreint (fixé par le numerus clausus) de 80 médecins de prévention est formé chaque année.

Le secteur public se trouve par ailleurs concurrencé par les offres plus attractives du secteur privé.

Sur le plan national, seuls 17 médecins de prévention ont pu être recrutés à la rentrée 2011.

L'exemple du Conseil Général de Belfort est cité, cette collectivité devant faire face prochainement au départ à la retraite de son médecin du travail.

Des visites médicales ont néanmoins été organisées dans l'académie en faveur des personnels « à risques » (enseignants dans les disciplines technologiques et professionnelles, en EPS, agents de laboratoire..)

Une convention a été signée avec le service de médecine du travail de Dijon.

Une campagne est lancée actuellement en direction des personnels administratifs. Une visite auprès d'un médecin généraliste est proposée dans un premier temps.

M. Letourneux demande s'il est possible de consulter un spécialiste.

M. Dagaëff répond que cette possibilité existe mais uniquement sur prescription du médecin généraliste.

3) Programme annuel de prévention départemental : mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels dans les écoles.

Mme Crosta précise que la mise en œuvre du Document Unique dans le premier degré a été retardée du fait de l'absence de l'inspecteur hygiène et sécurité pour raison de santé .

Son poste n'ayant pas été pourvu à la rentrée 2011, les outils mis en ligne par d'autres académies ont permis d'avancer concrètement sur ce dossier.

Après échange avec M. Dagaëff, le document élaboré par le service « hygiène et sécurité » du rectorat de Lille a été retenu, cette académie étant toute prête à mutualiser ses ressources.

Mme Crosta explique à partir d'un schéma les bases de l'organisation départementale et l'articulation entre les différents niveaux ; ce tableau s'appuie sur les instructions parues au B.O. N° 37 du 2 octobre 2008 (cf annexe 4)

La démarche qui relève de la responsabilité du directeur académique, est pilotée par les I.E.N au niveau des circonscriptions. L'assistant de prévention de circonscription assiste et conseille l'I.E.N. ainsi que les directeurs d'école, chaque école constituant une unité de travail.

Dans le cadre de cette démarche, un groupe de travail est programmé comprenant les assistants de prévention des circonscriptions et des représentants du personnel, animé par Jean-Jacques Dagaëff, M. Roux IEN, Mme Salvatori correspondante départementale sécurité, Mme Viaud et Mme Crosta.

M. Letourneux, M. Billod-Morel, Mme Révy, Mme Catroux et Mme Chamouton sont volontaires pour y participer.

Mme Crosta présente ensuite la trame du document (annexe 5); M. Le secrétaire général précise qu'il peut être abordé sous deux angles : lorsque l'accident s'est produit mais aussi de façon préventive. Au vu des exemples donnés, M. Dagaëff conseille d'appréhender le document par activités.

M. Letourneux et M. Billod-Morel s'interrogent sur le rôle tenu par les assistants de prévention de circonscription.

Ils craignent que les personnels n'éprouvent une certaine réticence à faire part de leurs difficultés et de leur souffrance professionnelle auprès d'un membre de l'équipe de circonscription du fait de sa proximité avec l'I.E.N.

Comment ces informations vont-elles être perçues par le supérieur hiérarchique ?

Ils proposent que tous les personnels du 1er degré soient sollicités avec une prise en compte de cette action dans le temps de travail.

Les représentants du personnel insistent en outre sur le rôle accru du secrétaire du CHSCT et sur l'importance de son implication.

M. Bois fait remarquer que la gestion des ressources humaines a changé. Il s'efforce d'être à l'écoute des personnels et de leurs difficultés.

Mme Duty précise que les infirmières scolaires peuvent également être sollicitées.

M. Billod-Morel attire l'attention sur les personnels des Rased qui se déplacent régulièrement auprès de différentes écoles ; il évoque également la situation des personnels administratifs.

Mme Catroux demande si les EVS sont aussi concernés.

M. Dagaëff précise qu'il s'agit d'un travail d'équipe impliquant les différentes catégories de personnels.

M. Roux attire l'attention sur le rôle spécifique du directeur d'école.

4) Actions de formation dans le domaine de la sécurité :

Mme Paqueriaud apporte des précisions sur les formations suivantes :

- « Apprendre à porter secours » : cette formation a été assurée par Philippe Roux I.E.N. Et Suzanne Gromet , infirmière monitrice SST.

-20 nouveaux directeurs d'école en ont bénéficié lors de leur stage de prise de fonction ainsi que 21 enseignants du 1er degré sur la base du volontariat.

Le docteur Antoine Elisseeff, responsable des urgences de l'hôpital de Lons est également intervenu dans le cadre de ce stage pour expliquer le fonctionnement de son service et la conduite à tenir au niveau des écoles.

- « Sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur » : cette formation a été assurée le 13 février 2012 par Jean-Jacques Dagaëff lors de la réunion des bassins Sud et Nord.

- 15 chefs d'établissement, 1 conseillère pédagogique, 2 infirmières, 1 agent de service en ont bénéficié.

Mme Paqueriaud rappelle que le Conseil Général du Jura a consenti un important effort financier en dotant chaque collège de cet équipement.

Elle précise en outre que le nombre de moniteurs PAE3 (Pédagogie Appliquée aux Activités de classe 3) habilités à dispenser la formation PSC1 (Premiers Secours Civiques niveau 1) s'élève à 16 dans le Jura.

Mme Laurence Salvatori indique qu'elle est intervenue le 18 novembre 2011 sur la partie pédagogique du module « Apprendre à porter secours » lors de la deuxième session du stage organisé à destination des directeurs d'école concernant 15 personnels.

M. Guillard insiste sur la difficulté d'assurer cette formation auprès des collégiens faute de temps.

Mme Duty précise qu'il ne faut pas faire l'amalgame avec la formation dispensée aux enseignants du 1er degré.

M.Dagaëff apporte des précisions sur le nombre de personnels formés à SST (Sauveteur Secouriste au Travail) et à PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) dans le second degré (cf annexe 6). Il indique que le « SST » est plus développé dans le second degré car il figure dans les référentiels des examens préparés dans les lycées professionnels ; cet enseignement est dispensé par les professeurs de biotechnologie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le secrétaire général clôt la séance à 11h30.

A Lons-Le-Saunier le 30 mars 2012.

La secrétaire de séance,

Le secrétaire du C.H.S.C.T.,

Le directeur académique

Josiane CROSTA

Dominique LETOURNEUX

Jean-Marc MILVILLE